



**Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de
Recherche en Développement Culturel
IRES-RDEC / LOME-TOGO**

Diplômes de Master et de Doctorat accrédités par le CAMES, novembre 2018

01 B.P. 3253 Lomé 01 Tél. : (228) 22.22.44.33 Fax : (228) 22.20.72.45 / crac_2003@hotmail.com / doctorat_iresrdec@yahoo.fr / Site web : iresrdec.org

APPEL A CONTRIBUTIONS
Revue *Ingénierie culturelle* de l'IRES-RDEC
N°007 Décembre 2019

Pour le prochain numéro de la revue « Ingénierie Culturelle » à paraître en décembre 2019, le Laboratoire Régional de Recherche sur les Arts, la Culture et le Développement (LARECADE) de l'IRES-RDEC et le comité scientifique de lecture de ce périodique lancent un appel à propositions d'articles à la communauté scientifique.

Il faut rappeler que cette revue indexée au CAMES publie prioritairement les travaux des sciences humaines et sociales. Il convient aussi de préciser que les thématiques ci-après développées par l'Institut peuvent être questionnées à l'occasion des différentes parutions.

Il s'agit de : *diversité culturelle ; droits culturels ; patrimoine et environnement ; industries culturelles et créatives ; métiers et emplois des arts et de la culture ; musique et musicologie ; arts plastiques ; art dramatique ; cinéma et audiovisuel ; sciences de l'information ; diplomatie culturelle ; coopération culturelle ; politique de développement culturel et paix ; politique culturelle pour le développement et la paix ; dimension culturelle du développement et de la paix ; genre, développement et paix ; culture de la paix ; paix et sécurité internationales ; justice transitionnelle ; animation culturelle ; muséologie ; médiation culturelle.*

En conformité avec l'option éditoriale de la revue, les travaux peuvent mobiliser des regards disciplinaires variés, sans négliger les démarches interdisciplinaires.

Date limite de soumission des articles : 31 octobre 2019

Normes éditoriales

Ingénierie Culturelle est une revue scientifique appartenant à l'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC), un Institut *Interétatique de*

formation et de recherche en Développement Culturel en Afrique dont les diplômes de Master et de doctorat sont reconnus et accrédités par le PRED CAMES.

Cette revue est indexée au CAMES. Elle paraît semestriellement et, au besoin, en hors série et en édition spéciale. Elle publie prioritairement les travaux des sciences humaines et sociales portant sur les thématiques suivantes :

- Développement culturel
- Paix, Développement et Citoyenneté

Elle publie également les textes des comptes rendus des activités scientifiques de l'Institut.

Les textes sont sélectionnés par un comité scientifique de lecture en raison de leur originalité, de leur intérêt et de leur rigueur scientifique, puis publiés sur décision de l'administration de la revue.

Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes suivantes :

1. Le volume et la typographie : le volume d'un article : 10 à 20 pages environ ; l'interligne : 1,15 ; la police : Times new romans ; la taille de police : 11 (9 en bas de page) ; le format : A4 ; les marges de haut, de bas, de gauche et de droite : 2,5 cm.
2. L'ordre logique du texte : le manuscrit soumis doit comporter les mentions suivantes :
 - titre de l'article en caractère d'imprimerie ;
 - une signature comportant le nom de l'auteur en minuscules avec une initiale majuscule, le nom et l'adresse complète de l'institution d'attache, le courriel et le téléphone de l'auteur présenté avec l'indicatif international ;
 - un résumé en français et en Anglais de 10 lignes au maximum ;
 - un minimum de trois et un maximum de cinq mots clés ;
 - une introduction ;
 - un développement ;
 - une conclusion ;
 - une partie source et bibliographie.
3. Les articulations du développement du texte. Les titres et sous-titres sont à présenter ainsi :
 1. pour le titre de la première section ;
 - 1.1. Pour le premier sous-titre de la première section ;
 - 1.2. Pour le deuxième sous-titre de la première section, etc.
 2. pour le titre de la deuxième section ;
 - 2.1. Pour le premier sous-titre de la deuxième section ;
 - 2.2. Pour le deuxième sous-titre de la deuxième section, etc.

4. Les titres, les sous-titres et chaque début de paragraphe doivent être mis en retrait (1 cm). Les sous-sous-titres sont à éviter autant que possible. Pour faciliter le montage final de la revue, il est exigé de faire manuellement la numérotation des titres, des tableaux, de toutes les figures, etc.
5. La conclusion doit être brève et insister sur les résultats et l'apport original de la recherche.
6. La référence bibliographique adoptée est celle des notes intégrées au texte. Elle se présente comme suit : (nom de l'auteur année de publication : page à laquelle l'information a été prise).
7. La référence aux sources (sources orales, archives, ouvrages-sources, périodiques ou publications officielles) dans le corps du texte se met en note de bas de page, en mentionnant si possible le ou les pages contenant les informations données.
8. Pour les documents d'archives, indiquer le dépôt (le service), le lieu, la cote (série et sous-série en précisant le numéro), le document utilisé avec les précisions de date, d'auteur et, si possible, de page où se trouve l'information donnée.
9. Dans la rubrique sources et bibliographie, les sources consistent à montrer, d'une façon détaillée, les sources orales et autres documents primaires ou de premières mains consultés et/ou cités. Elles sont à présenter comme suit :
 - pour les sources orales : dans l'ordre alphabétique des noms des informateurs, dans un tableau comportant un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, leur âge ou leur date de naissance ;
 - pour les publications officielles, suivre la logique des livres si c'est un ouvrage ancien ; mais dans le cas des périodiques, mentionner l'institution ou l'auteur, le titre en italique, l'année et toutes les autres informations nécessaires à l'identification (numéro, nature, etc.) ;
 - pour les documents d'archives, indiquer le dépôt (le service), le lieu, la cote (série et sous-série en précisant le numéro), titre du dossier.
10. La bibliographie consiste à indiquer les ouvrages consultés et/ou cités. Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms des auteurs). La présentation suivante est recommandée :
 - pour un **livre** : nom (en minuscule avec une initiale en majuscule) et l'initiale en majuscule du prénom, année d'édition : titre (en italique), lieu d'édition, édition, nombre total de pages facultatif ;
 - pour un **article** : nom (en minuscule avec une initiale en majuscule) et l'initiale du prénom, année : « le titre de l'article entre guillemets » (sans italique), le titre de la revue en italique, le numéro, le lieu d'édition, l'identification des pages du début et de la fin de l'article dans la revue.

11. La langue de publication de la revue est le français. La publication d'un texte en une langue autre que le français est soumise à autorisation exceptionnelle de l'administration de la revue. Les termes étrangers au français sont en italique et sans guillemets.
12. Toutes les citations doivent être mises entre guillemets et sans italique. Les citations de plus de quatre lignes sont mises en retrait, en interligne simple, taille 10.
13. Les mots étrangers au français sont à mettre en italique et sans guillemets, exceptées les citations en langue étrangère (qui sont à la fois en italique et entre guillemets).
14. La revue s'interdit l'usage du soulignement qui est remplacé par la mise en italique.
15. La présentation des figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue *Ingénierie Culturelle* qui est de 16×24. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).
16. La rédaction ne donne suite qu'aux textes qui lui sont envoyés directement sans passer par des intermédiaires.
17. Contact : *Ingénierie Culturelle*, Revue de l'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC), BP : 3253, Lomé Togo ;
Téléphone : (228) 22-22-44-33 ; Fax : (228) 22 20 72 45 ;
E-mail : r_ingcult@gmail.com.
18. Les contributeurs payeront **25 000 FCFA** à la soumission de l'article et **25 000 FCFA** à l'acceptation par Western union, Money gram ou autres moyens au comptable de l'IRES-RDEC.

Adresse :

Monsieur KEZA Tchaa, Comptable de l'IRES-RDEC

01 BP 3253 Lomé 01

Cel : 00228 90 16 59 63

Courriel : kezacom@yahoo.ca

NB :

La publication des articles et le retrait des tirés à part sont subordonnés au paiement des frais au comptable de l'IRES-RDEC et à leurs notifications au secrétariat de rédaction de la revue.